44/1950

Turquie

Négociations tarifaires GATT 1950.

Liste des demandes adrèssées par la Finlande à la Turquie.

Security of an exception of the second s				
N.os du Tarif	Désignation des	produits	Droits de douane actuels	Droits de douane de- mandés
Versen alle Coleman (en anderse de la colema (en alle de la colema (en alle de la colema (en alle de la colema 1 °	n har san an a	an a	⋇ <i>∊∊∊⋠⋐⋇∊</i> ⋬⋎⋖⋭⋎⋇⋠⋹∊⋗⋳⋜∊⋏⋳⋧⋗⋵∊⋴⋬⋛∊⋴⋨⋳⋶⋎⋺⋳⋐⋪⋺⋐⋶⋧⋧⋍⋳⋥⋗⋳⋥⋧⋍⋳⋥⋗⋳⋳∊⋳⋳⋺⋍⋳⋳⋍⋳⋳⋺⋍⋳⋇∊⋴	anna da a a da a da galan da. Ante a ante a a ante a an tera da pa

324 A Papier d'emballage:

۲ <u>۲</u>	pesant jusqu'à 30 grammes au mètre carré	Ltq 27,72 par loo kg	lo % a.v.
324 C	Papier d'emballage: pesant plus de 3º grammes au mêtre carré	Ltq 25,67 par loo kg	10 % a.v.
328 A	Papier ordinaire d'imprimerie	Ltq 1,28 par loo kg	Exemption du droit de douane pour le papier journal; autros lo %
341 C	Cartons ordinaires non glacé, gaufré ou non, recouvert ou	Ltq 19,25 par loo kg	lo % a.v.

non de papier

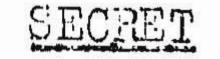
Chapitre

48 Objets en faïence ou en porcelaine

Dédouanement sur la base du poids net

15.6.1950.

.



.

ACCORD DENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS

ET LE COMMERCE

NECHOCIATIONS TARIFAIRES DE 1950

LISTE DE DEMANDES

Concessions tarifaires que le Gouverrement de Turquie compte présenter au Gouvernement de Finlande

No. du Tarif	Désignation des Produits	Unité de Perception	Taux actuel	Taux demandé
	anna Aras Mont matu gent wing terti bang Mina terti bang Mina rad ana pan pan terti ana gan terti terti terti d nan terti tang terti t	anne Bert ann far Sugar ann ann ann ann ann ann ann ann ann a		and have been prove that any been were seen any
08-012	Noisettes en coque	Kg.	27	18
08-013	n sans n	- 11	81	18
08-108) 08-208)	Figues séchées	• •	27 27	99
47-024	Tapis	- 11	470	300

Torquay, le 28 Novembre 1950

Les Délégations de la Turquie et de la Finlande se sont réunies aujourd'hui et elles ont constaté que le volume des échanges entre les deux pays ne nécessitait pas de négocia tions tarifaires directes.

En conséquence, les deux Délégations se déclarent prêtes à s'accorder réciproquement le traitement de la

nation la plus favorisée dans le cadre du GATT.

Pour la Délégation de la Turquie Pour la Délégation de la Finlande

* . м.